



BMICE

المصرف المغاربي للإستثمار و التجارة الخارجية
Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur

La Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur

Consultation N° 05/2026

Acquisition licences

Microsoft Office 365 Business Standad

Septembre 2026

Sommaire

A- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIFS.....	3
ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA PRESENTE CONSULTATION.....	3
ARTICLE 3 : LANGUE DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 4 : DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENTS.....	3
ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PRESENTATION DE LA CONSULTATION.....	4
ARTICLE 6 : RESPECT DES CONDITIONS DE PRESENTATION DE LA CONSULTATION.....	4
ARTICLE 7 : DOCUMENTS DE LA CONSULTATION & PIECES A FOURNIR :.....	4
ARTICLE 8 - DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	6
ARTICLE 09- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRE.....	6
ARTICLE 10 : OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES.....	7
ARTICLE 11 : NATURE DES PRIX.....	7
ARTICLE 12 : GARANTIE.....	7
ARTICLE 13 : LIVRAISON ET INSTALLATION DES ARTICLES ET PRESTATIONS.....	7
ARTICLE 14: RECEPTION	8
ARTICLE 15 : AJOUT DE LICENCES SUPPLEMENTAIRES.....	8
ARTICLE 16 : MODALITES DE PAIEMENT.....	8
ARTICLE 17 : CRITÈRES D'ÉLIMINATION.....	8
ARTICLE 18 : LES CAS ET LES CONDITIONS DE RESILIATION.....	9
ARTICLE 19 : REGLEMENT DES LITIGES	9
B- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE.....	10
ANNEXES.....	11

A- Cahier des Clauses Administratives :

Je soussigné (Nom, prénom et fonction)
Représentant la société (Nom, adresse complète et n° de téléphone)
.....
déclare avoir pris connaissance et accepté les clauses suivantes :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet l'acquisition des licences Office 365 Business Standard au profit de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur **BMICE**, conformément aux dispositions de la présente consultation.

Les équipements à fournir sont :

- 37 Licences Microsoft Office 365 Business Standard.

Les licences seront valables pour **1 an**.

La présente consultation se compose d'un seul lot.

L'offre du soumissionnaire ne doit pas contenir plus d'une variante sous peine de rejet de l'offre. On entend par "articles" l'ensemble de matériels à acquérir.

Ces dits articles doivent être conformes aux spécifications techniques décrites dans le présent cahier des charges Administratives et Techniques.

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA PRESENTE CONSULTATION :

Les pièces constitutives de la consultation sont par ordre d'importance

- La soumission qui constitue l'acte d'engagement.
- Le bordereau des prix.
- La consultation est lancée par la BMICE

ARTICLE 3 : LANGUE DE LA CONSULTATION

La consultation est préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances, les caractéristiques techniques et tout document concernant l'offre, échangé entre le soumissionnaire et l'acquéreur seront obligatoirement rédigés en langue française.

ARTICLE 4 : DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENTS :

Toute question qui pourrait se présenter concernant l'interprétation du document de la présente consultation, y compris les spécifications techniques ou toute autre demande d'information complémentaire nécessaire à la clarification du contenu de ce document, devra être demandée par écrit à la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur **BMICE**.

Les réponses fournies par écrit prendront la forme d'additifs aux documents de la consultation résultant de la consultation et seront communiquées **à l'ensemble des soumissionnaires** ayant déjà retiré le cahier de charges et ce avant la date limite de clôture des soumissions. Les explications ou instructions fournies oralement n'ont aucune valeur contractuelle.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PRESENTATION DE LA CONSULTATION :

Les soumissionnaires, par le fait même de soumissionner, reconnaissent être en mesure de réaliser les prestations prévues au bordereau des prix.

L'offre technique et l'offre financière sont placées dans deux enveloppes séparées et fermées. Ces deux enveloppes, les documents administratifs accompagnant les offres et le cahier des charges seront placés dans une troisième enveloppe extérieure fermée sur laquelle est indiquée :

Consultation N°5/2026
« Acquisition de 37 Licences Microsoft Office 365 Business Standard
pour le compte de la BMICE »

Avec la mention « **A NE PAS OUVRIR** » ainsi que l'adresse suivante : Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur **BMICE – Immeuble Lilia Rue de la Bourse, Les Berges du Lac 2 Tunis, 1053 TUNISIE.**

Les offres, pour être valables, devront être entièrement rédigées à l'encre et particulièrement pour la soumission, le bordereau des prix et la décomposition des prix qui devront être paraphés à toutes les pages, signés et portant le cachet du mandataire à la dernière page.

ARTICLE 6 : RESPECT DES CONDITIONS DE PRESENTATION DE LA CONSULTATION :

Une offre qui ne respecte pas les présentes conditions de la consultation ou qui contient des réserves non levées par les soumissionnaires, sera déclarée nulle et non avenue.

1. Les soumissionnaires ne doivent porter aucune modification aux documents proposés.
2. Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut ni la retirer, ni la remplacer, ni lui apporter quelque modification que ce soit.
3. Toute offre non parvenue au délai est rejetée automatiquement.

ARTICLE 7 : DOCUMENTS DE LA CONSULTATION & PIECES A FOURNIR :

1. ENVELOPPE EXTERIEURE : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET CAHIERS DES CHARGES :

N°	DOCUMENTS APPELLATION	OPERATION A REALISER	AUTHENTIFICATION
A.1	Un extrait du RNE qui date de moins de 3 mois	Originale	--
A.2	Attestation d'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale.	--	Copie

A.3	Déclaration sur l'honneur de non-faillite	Remplir le modèle fourni en annexe 5	Date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
A.4	Déclaration sur l'honneur Comportant la confirmation du soumissionnaire de n'avoir pas fait par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de la consultation et des étapes de sa réalisation.	Remplir le modèle fourni en annexe 6	Date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
A.5	Copie Originale du présent cahier des charges Administratives et Techniques	--	Paraphe sur chaque page, Signature & cachet du soumissionnaire sur la dernière page.
A.6	Fiche d 'identification du soumissionnaire.	Remplir le modèle fourni en annexe 3	Date, Signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document.
A.7	Attestation prouvant la qualité du signataire de l'offre.	Au cas où des procurations seraient nécessaires, elles seront établies conformément aux lois et aux réglementations en vigueur	Authentification légale

Important :

- La non-fourniture de A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, après relance de la BMICE restée sans effet entraînera l'annulation de l'offre correspondant.

2. L'ENVELOPPE INTERIEURE « T » OFFRE TECHNIQUE :

N°	Documents	Authentification
T.1	Les Fichiers des spécifications techniques relatif aux licences.	Copie en couleur, avec caché du soumissionnaire

Important :

- La non-fourniture des justificatifs de T1 après relance de la BMICE restée sans effet entraînera aussi l'annulation de l'offre correspondant.

3. L'ENVELOPPE INTERIEURE « F » OFFRE FINANCIERE :

N°	DOCUMENTS	OPERATION A REALISER	AUTHENTIFICATION
F1	La soumission Remplir le modèle fourni en ANNEXE 3	Original du document remis par la BMICE dûment complété par le soumissionnaire	Datée et portant signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
F2	Le bordereau des prix Remplir le modèle fourni en ANNEXE 4	Original du document remis par la BMICE dûment complété par le soumissionnaire	Paraphe, signature & cachet du soumissionnaire

Important :

La non-fourniture de l'un de F1 ou F2 entraînera l'annulation de l'offre.

ARTICLE 8 - DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres doivent être valables pendant une durée minimale de **10 jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Toute offre dont la validité est inférieure à cette période sera écartée par l'acquéreur comme non conforme aux conditions de la présente consultation.

Pendant toute la période de validité de son offre, le soumissionnaire s'engage expressément et sans réserve, à renoncer au droit de retirer son offre et de ne pas y apporter ni additif ni correction, à moins que l'acquéreur ne le lui demande par écrit.

ARTICLE 09- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **18/09/2026 à 16h00** (Le cachet du bureau d'ordre de La Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur BMICE faisant foi).

Toute offre parvenue après expiration du délai de réception des offres fixé par l'acquéreur, sera automatiquement rejetée.

ARTICLE 10 : OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES :

La Commission d'acquisition se réunit pour ouvrir les enveloppes contenant les offres administratives, techniques et financières en une séance unique.

La séance d'ouverture des plis est non publique.

La Commission d'acquisition vérifie la présence des documents administratifs et élimine les offres parvenues hors délais.

La Commission d'acquisition procède dans une deuxième étape à l'évaluation Technico-Financière des offres reçues.

L'évaluation des offres portera sur les offres techniques et les offres financières, le soumissionnaire qui sera retenu sera celui qui aura présenté l'offre financière la moins disante et répondant strictement conforme aux spécifications Techniques demandées.

L'évaluation des offres sera réalisée par la BMICE seule, postérieurement après la séance de l'ouverture des offres.

ARTICLE 11 : NATURE DES PRIX :

Les prix indiqués en hors Taxes sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution de la consultation et incluent tous les frais y nécessaires.

Les Prix de l'offre seront en Hors Taxes, Hors impôts et exprimé en Dinars Tunisien.

ARTICLE 12 : GARANTIE :

Le soumissionnaire garantit que tous les équipements proposés seront fournis à l'état neuf, n'ayant pour cela jamais fonctionné depuis leur fabrication dans les usines du constructeur.

La période de garantie est fixée à 12 mois.

Le délai de garantie commence à courir à partir de la date de la réception définitive.

Durant cette période de garantie, le titulaire de la consultation s'engage à réparer tout dysfonctionnement des équipements proposés dans un délai maximum de 48 heures à partir de la date de réception de la réclamation de l'acquéreur.

Ces interventions s'effectueront sur les lieux où seront installés les équipements (frais de déplacement à la charge du soumissionnaire).

ARTICLE 13 : LIVRAISON ET INSTALLATION DES ARTICLES ET PRESTATIONS :

- **13.1** Le délai de livraison des Articles ne doit pas dépasser le **23/09/2026**.
- **13.2** Le Titulaire s'engage à fournir tous les moyens nécessaires pour la configuration et les tests de mise en marche des Articles livrés en présence d'une équipe technique désignée par l'acheteur.
- **13.3** Les Articles non conformes seront refusés et le fournisseur doit les remplacer dans les 05 jours qui suivent son information par lettre recommandée.
- **13.4** Le Titulaire doit installer tous les Articles dans un délai maximum de dix (03) jours à compter de la date de livraison.
- **13.5** Le **titulaire** doit fournir tous les moyens nécessaires pour la configuration et les tests de mise en marche des Articles livrés en présence d'une équipe technique désignée par la BMICE.

- **13.6** A l'issue de cette installation, les Articles doivent être fonctionnels et exploitables par les services utilisateurs de la BMICE conformément aux spécifications techniques détaillées dans la consultation.
- **13.7** L'installation de la mise en service des Articles doivent être réalisés obligatoirement sans perturber la bonne marche de la BMICE.

ARTICLE 14 : RECEPTION :

La réception de la solution sera prononcée selon un procès-verbal de réception signé après :

. **Fourniture des licences, tests et validation** : Remise de la documentation.

- L'installation, la configuration et le test de la solution.
- Le contrôle de conformité des spécifications techniques de l'offre avec celles installées.
- Les essais du bon fonctionnement de la solution.

. **Déploiement des licences Microsoft Office 365 A3**

ARTICLE 15 : AJOUT DE LICENCES SUPPLEMENTAIRES :

A la suite de la commande initiale et tout au long de la durée de validité des licences initiales, la BMICE pourra si elle le souhaite demander au fournisseur titulaire la fourniture de licences supplémentaires.

Le nombre des licences supplémentaires ne dépassera en aucun cas les huit (**08**) licences et le prix de ces licences sera calculé sur la base du prix unitaire du bordereau des prix pour les licences initiales et au prorata de leur durée qui expirera à l'expiration des licences initiales.

Le fournisseur devra livrer ces licences au plus tard les trois (03) jours suivant la demande écrite.

ARTICLE 16 : MODALITES DE PAIEMENT :

Le paiement des sommes dues au soumissionnaire sera effectué après la réception, test et validation de la totalité des prestations, qui sera constatée par la BMICE et matérialisée par un procès-verbal de réception, par virement bancaire dans les **trente (30)** jours qui suivent le dépôt au bureau d'ordre de la BMICE de la facture en deux exemplaires.

Les documents nécessaires pour le paiement sont les suivants :

- Facture en trois exemplaires.
- Copie du PV de réception signé.

ARTICLE 17 : CRITÈRES D'ÉLIMINATION :

Toute offre technique ou financière non-conforme aux conditions des cahiers des charges ou comporte des réserves demeurées non levées est éliminée.

- Le non-fourniture des pièces constituant l'offre technique,
- Le non-fourniture des pièces administratives après demande de l'administration.
- Le non-fourniture des documents constituant l'offre financière.
- Toute information qui s'avère erronée constitue un motif de rejet de l'offre.
- Toutes réponses aux conditions de la consultation doivent être accompagnées des pièces justificatives qui constituent en leur absence un motif de rejet de l'offre, et ce après demande de l'administration.
- Toute offre technique non conforme à une ou à la totalité des spécifications techniques du cahier des clauses techniques particulières CCTP sera éliminée.

ARTICLE 18 : LES CAS ET LES CONDITIONS DE RESILIATION :

En plus des dispositions de ce cahier des charges le marché peut être résilié par décision du L'acquéreur dans les cas suivants :

Décès ou faillite du titulaire.

Incapacité nette et permanente du titulaire du marché.

Faillite du titulaire du marché.

Le titulaire déclare ne pas pouvoir exécuter ses engagements sans qu'il puisse invoquer un cas de force majeure, entre autres en modifiant la constitution des équipes proposées dans son offre, sans autorisation préalable du l'acquéreur.

ARTICLE 19- REGLEMENT DES LITIGES:

Les litiges qui pourraient découler de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du présent cahier des charges, seront, à défaut de solution amiable entre les deux parties, soumis au tribunal de Tunis 1 compétent en la matière.

Fait à Tunis, le

Signature et cachet du soumissionnaire

B- Cahier des Clauses Techniques

I. Introduction

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les exigences techniques et fonctionnelles relatives à l'acquisition de 37 Licences Microsoft 365 Business Standard Business dédiés à l'interconnexion des firewalls, afin de garantir des performances optimales, une haute disponibilité, une sécurité renforcée et une évolutivité adaptée aux besoins actuels et futurs de l'infrastructure réseau.

II. Caractéristiques proposées :

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques proposées
applications Microsoft Word, Excel, PowerPoint, Outlook et OneNote .	
versions web et mobiles des applications Microsoft 365 .	
installation des applications Office sur les postes de travail .	
messagerie professionnelle Exchange Online .	
boîte aux lettres de 50 Go par utilisateur .	
stockage OneDrive de 1 To par utilisateur .	
SharePoint Online pour le stockage et la collaboration .	
Microsoft Teams pour les réunions et la communication .	
administration centralisée des utilisateurs et des licences .	
mises à jour régulières des applications et des services.	

Annexes

ANNEXE 01

Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

Nom ou raison sociale	
Code TVA	
Numéro du registre du commerce	
Nom du premier responsable	
Qualité du premier responsable	
Pays	
Ville	
Code Postal	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Adresse e-mail	
Site web	

Personnes bénéficiant de procuration ou représentant dûment mandatées :

Nom	Prénom	Téléphone	Qualité

Le soumissionnaire est tenu d'informer la BMICE, dans les meilleurs délais, de tout changement au niveau des données mentionnées ci-dessus.

Fait à le
Signature & cachet du soumissionnaire

ANNEXE 02
Fiche de conformité technique

Lot	Article	Désignation du matériel	Quantité	Valeur proposée
01	01	Licences Microsoft Office 365	37	

Fait à le
Signature & cachet du soumissionnaire

ANNEXE 03**Soumission**

Nous soussignés, (**Nom, Prénom ou Raison sociale**),
 faisant élection de domicile à..... et agissant au nom et pour le compte
 du soumissionnaire, forme juridique (Société
 Anonyme, de personnes, à responsabilité limitée,...) dont le siège social est sis à (Adresse complète)
 inscrite au registre
 du commerce et des sociétés sous le N°

- 1- Déclarons après avoir pris connaissance du dossier de la consultation n°**5/2026** pour Acquisition de licences
 Microsoft Office 365 Business Standard, et en vertu des pouvoirs à nous conférés
 par.....

Après m'être personnellement rendu compte des conditions dans lesquelles devront être exécutées la
 consultation et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature des
 prestations, me soumetts et m'engage à réaliser l'ensemble du dit consultation conformément aux articles des
 clauses administratives et techniques et aux prix établis par nous même dans le bordereau des prix et arrêtés à
 un montant global de..... Dinars TTC (en chiffres et
 en lettres) décomposé comme suit :

Montant total HT de l'offre (en chiffres et en lettres) :

Rabais (en chiffres et en lettres) :

Montant total de l'offre en TTC (Fourniture, mise en place et assistance) après rabais (en chiffres et en
 lettres):.....

Les prix sont fermes et non révisables.

2- Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée à commencer les prestations à compter du jour de
 la réception de la notification d'exécution la BMICE et à réaliser cette mission dans les délais prévus dans le
 dossier de la consultation.

3- La BMICE n'est pas tenue d'accepter une offre partielle ni de donner suite à la présente consultation pour
 quelque motif que ce soit, et que nous ne pouvons prétendre être indemnisé de ce fait.

Fait à le
 Signature & cachet du soumissionnaire

ANNEXE 04
Bordereaux des prix

Prestation	Quantité	Prix Unitaire HT	Prix Total HT
Licences Microsoft 365 Business Standard	37		
Montant total HT de l'offre (En DT)			
Rabais (En DT)			
Montant total de l'offre en TTC (En DT)			

Fait à le
Signature & cachet du soumissionnaire

ANNEXE 5
MODELE DECLARATION DE NON-FAILLITE

Je soussigné, (Nom, prénom et fonction) :..... Représentant de la Société, (Nom et adresse de la société) Enregistrée au registre de commerce Sous le n°..... en date du Faisant élection de domicile à, (adresse complète) déclare sur l'honneur de ne pas me trouver en état de faillite ou de liquidation judiciaire.

Fait à le
Signature & cachet du soumissionnaire

ANNEXE 6**MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE**

Je soussigné – nous soussignés [nom(s) et prénoms(s) du ou des signataires]
..... agissant en
qualité de Représentant du bureau (nom et adresse)
..... Enregistrée au sous le N°..... Faisant élection
de domicile à(adresse complète) ci-après dénommé « le soumissionnaire » pour
le marché portant sur l'étude pour la mise en place d'un nouveau data center à la snit, déclare sur l'honneur de
n'avoir pas fait et m'engage de ne pas faire par moi- même ou par personne interposée, des promesses, des dons
ou des présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa
réalisation.

Fait à le
Signature & cachet du soumissionnaire